



Fiche d'information

Influence de la RPLP sur l'indice des coûts de production (ICP)

1. Indice des coûts de transport de la KBOB

L'indice des coûts de transport de la KBOB est calculé chaque année par l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Il est vérifié par des représentants de la KBOB avant sa publication.

En résumé, l'indice est notamment influencé par les facteurs suivants:

- le carburant;
- le prix des pneumatiques;
- la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP);
- le personnel roulant;
- les coûts d'exploitation;
- les frais généraux administratifs.

Ces facteurs sont pris en compte dans le calcul de l'indice avec leur pondération respective.

L'indice «Coûts des transports routiers pour la construction **avec** RPLP» de la KBOB peut être consulté à l'adresse suivante:

www.kbob.admin.ch/f > Publications / Recommandations / Modèles de contrats > Variations de prix > Indices des coûts de transport

2. Prise en compte de la RPLP dans l'ICP

L'influence d'une variation de la RPLP **est prise en compte** dans tous les modèles de l'ICP en intégrant la variation de l'indice «Coûts des transports routiers pour la construction **avec** RPLP» de la KBOB aux coûts des transports.

KBOB
Groupe Variations de prix

Fabrice Favre
Délégué de la KBOB et responsable du groupe Variations de prix

Berne, le 23 août 2018